

L'aulnaie-frênaie
«à hautes herbes des sols engorgés»

L'aulnaie-frênaie : un habitat forestier prioritaire

Parmi les milieux forestiers patrimoniaux du réseau Natura 2000, l'«aulnaie-frênaie» est l'habitat d'intérêt européen le plus fréquemment rencontré dans les zones spéciales de conservation (ZSC) de nos deux régions. Pourtant il n'occupe que des surfaces assez faibles dans chaque site. Sa **sauvegarde est un enjeu prioritaire** compte tenu de son importance écologique et des risques d'aggravation de sa raréfaction.

Cet habitat est plutôt inféodé aux vallées inondables où il constitue de petites «forêts galeries» résiduelles. Mais il se rencontre également dans nos massifs forestiers le long de petits cours d'eau.



M. Laporte

L'aulnaie-frênaie «à laïche espacée (Carex remota)»

Deux variantes

- **L'aulnaie-frênaie «à hautes herbes des sols engorgés»**, caractérisée par : Angélique sauvage, Cirse maraîcher, Epilobe hirsute, Eupatoire chanvrine, Groseiller rouge, Ortie dioïque, Reine des prés et Viorne obier. La station est assez riche. Lorsque le sol est trop engorgé l'aulne offre de meilleures potentialités forestières que le frêne.
- **L'aulnaie-frênaie «à laïche espacée (Carex remota)»** ; autres espèces indicatrices : Fougère femelle, Impatience, Laïche penchée, Lysimaque des bois, Oseille sanguine et Prêle très élevée. L'aulne est dominant dans les zones les plus humides (banquettes basses) alors que le frêne se développe mieux en situation légèrement surélevée.

Un rôle écologique essentiel

Les aulnaies-frênaies jouent un rôle capital pour **diminuer la pollution** des cours d'eau (une ripisylve de 30 m de large épure 90 % des nitrates !) et dans la **régulation hydrique** en tamponnant l'expansion des crues et limitant les risques d'inondation. Elles constituent des corridors écologiques indispensables aux migrations et aux échanges de nombreuses populations animales (insectes, batraciens, oiseaux, mammifères).

Des aides à la gestion patrimoniale

Cet habitat relictuel est **très menacé** par les aménagements hydrauliques et les mises en valeur agricoles ou popuicoles. Afin de le sauvegarder le gestionnaire peut bénéficier d'**aides financières** pour travaux de restauration ou création de ripisylves dans le cadre de contrats Natura 2000⁽¹⁾ ; il devra alors appliquer les mesures de gestion spécifiques prévues dans le Docob⁽²⁾, notamment : mélange d'essences autochtones, régénération naturelle par petites surfaces, éclaircies sélectives, maintien du sous-étage et d'arbres morts, lutte contre les espèces envahissantes (robinier), sauvegarde d'espèces rares (Orme lisse, Vigne sauvage), respect des sols et absence de drainage, protection des berges. Un effort du gestionnaire qui sera largement récompensé par le bénéfice écologique.

Marc LAPORTE
Ingénieur au CRPF

(1) : travaux financés à 100 % à hauteur des plafonds fixés par arrêté régional

(2) : Document d'objectifs

Contact :

Marc LAPORTE (CRPF) au
02 48 26 43 08

marc.laporte@crpf.fr
ou Direction Régionale de
l'Environnement (DIREN) :

Centre : 02 38 49 91 91
www.centre.ecologie.gouv.fr

Ile-de-France : 01 41 24 18 26
www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr